

Demande de permis pour Prise d'eau potable



Identification

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse courriel : _____

Entrepreneur

Nom : _____
Coordonnées : _____
N° de permis RBQ : _____

Projet

Localisation :

- Cour arrière
- Cour latérale
- Cour avant



Date de début des travaux : _____

Durée des travaux : _____

Nombre de chambres à coucher : _____
Superficie du terrain : _____
Capacité de pompage recherchée : _____

Valeur des travaux : _____

- Tout puits doit être situé à au moins trente mètres (30 m) de toute source de contamination et doit être protégé par un périmètre de protection clôturé, d'un rayon minimum de huit mètres (8 m).
- Les prises d'eau sont assujetties aux normes de protection prévues par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Référez vous au règlement Q-2, r. 6, qui a préséance.

Documents requis

- Plan de localisation des éléments de l'installation septique et de la prise d'eau potable**
- Rapport de forage**
 - ✓ À la fin des travaux

Signature

x _____

Date : _____



permis@saintpaul.quebec



450-759-4040 #231